

Les nouveaux dispositifs France Num

Christophe Lorin
Référent régional France Num





Mesures d'accompagnement des TPE/PME

- Dans le cadre du plan de relance, 61 M€ sont prévus sur la période 2020 - 2023 pour l'accompagnement des TPE/PME dans le cadre de l'initiative France Num pour financer des :
 - Diagnostics numériques par les CCI / CMA
 - **2020-2021** : 6 M€ (20 000 entreprises accompagnées)
 - Formations - actions organisées dans le cadre d'un appel à projet géré par Bpifrance
 - **2020-2021** : 19 M€ (65 400 entreprises accompagnées)
- Le montant du financement est de 300 € par entreprise accompagnée dans une logique de gratuité de l'action pour celle-ci
- L'objectif global est d'**accompagner 200 000 TPE d'ici fin 2023**
- Dans une logique de pilotage du dispositif par la donnée



Formations - actions

- L'objectif en nombre d'entreprises accompagnées implique la mise en œuvre de solutions innovantes pour :
 - Proposer un dispositif d'accompagnement massif des TPE/PME
 - Atteindre la cible des TPE/PME éloignées du numérique, faute de disponibilité ou d'intérêt perçu (cibles prioritaires de France Num)

- Une formation-action est un accompagnement collectif et massif destiné à expérimenter un usage ou une solution numérique en réponse à un besoin concret
 - Inciter les TPE/PME à identifier un problème concret pouvant être résolu au moyen du numérique
 - Via un dispositif d'accompagnement collectif sur des cibles d'entreprises sectorielles ou régionales aux besoins homogènes
 - Dans le cadre d'un parcours à étapes : identification du problème, action numérique à mettre en œuvre, débrief collectif et identification d'une étape suivante



Appel à projet

- L'organisation des formations - actions sera financée par France Num dans le cadre d'**appels à projet annuels opérés par Bpifrance**
- Les candidatures devront être portées par des consortiums alliant des compétences diverses sur :
 - le numérique,
 - l'accompagnement des entreprises
 - la capacité à mobiliser un réseau
- Les candidatures devront comporter **un opérateur privé à minima**, avec participation d'acteurs institutionnels (CCI/CMA) ou de fédérations professionnelles



Retrouvez les prochaines mesures du plan de relance sur [francenum.gouv.fr](https://www.francenum.gouv.fr)

- Tenez-vous informer de la parution des mesures :
 - sur [francenum.gouv.fr](https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/transformation-numerique-le-direct-france-num-entreprises-actus-conseils) : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/transformation-numerique-le-direct-france-num-entreprises-actus-conseils>
 - en nous contactant :
 - Direction Générale des Entreprises : fnum.dge@finances.gouv.fr
 - Service économique de l'Etat en région : christophe.lorin@direccte.gouv.fr
 - sur les réseaux sociaux :
 -  @francenumfr
 -  francenum
 -  @francenumofficiel
 -  France Num